



Réunion de Groupe de travail GPSO

GT5d Environnement et développement durable

Type de document	Relevé de conclusions
Groupe de travail	GT5d (Tarn et Garonne – Haute Garonne)
Date de la réunion	15 septembre 2009
Lieu de réunion	Montauban
Référence	GPSO-09-ISA-0-CRT-1034-0b
Validé le 14 octobre 2009 par : les membres du groupe de travail	

- **Remarques sur le relevé de conclusions de la précédente réunion**
 - Pas de remarque particulière. Le relevé de conclusions précédent est validé.
- **Présentation de la démarche de concertation**
 - RFF rappelle le dispositif général de concertation, et présente le Collège des acteurs locaux ainsi que les Garants de la concertation
 - RFF revient sur le calendrier et rappelle que ce Groupe de travail, non prévu dans le calendrier initial, a été rajouté afin de recueillir les remarques et compléments éventuels sur les cartes des enjeux bruts
 - La Fédération des Syndicats viticoles du Tarn-et-Garonne demande s'il existe une hiérarchisation dans la prise en compte des différentes contributions. Réponse de RFF : RFF analyse l'ensemble des contributions faites dans les groupes de travail. Après analyse, certaines contributions sont prises en compte, d'autres pas. La restitution des arbitrages est présentée et synthétisée dans la note « Consolidation de la grille d'analyse » transmise préalablement aux GT.
- **Présentation des cartes des enjeux bruts**
 - RFF précise que les données présentées sur les cartes ne sont pas exhaustives (cartes réalisées au 10/08/09). Les remarques des différents acteurs permettront d'apporter des compléments éventuels. Il est rappelé l'échéance pour l'envoi des données : le 25 septembre 2009.

- Les cartes présentées sont mises à disposition via la plateforme collaborative Build On Line.
- Les participants notent un certain nombre de données manquantes ou à préciser.
- **Présentation de la grille d'analyse environnementale multicritères**
 - Le Bureau d'études ISA rappelle le fonctionnement de la grille d'analyse (répartition sous 4 thèmes, et principe de hiérarchisation sous 4 niveaux d'enjeux)
 - La Fédération des Syndicats viticoles du Tarn-et-Garonne regrette le déclassement de l'enjeu « vignobles AOC » du niveau d'enjeu très fort au niveau fort. Les acteurs du monde viticole souhaitent que le vignoble AOC soit classé en enjeu très fort, et souhaitent participer à la définition en étape 2 du critère « vignoble remarquable », avec l'INAO.
 - La Fédération régionale des Chasseurs de Midi-Pyrénées souhaite remonter le niveau d'enjeu de la forêt non gérée, compte tenu du contexte particulier de la région Midi-Pyrénées
 - Le Conseil Général du Tarn-et-Garonne n'est pas d'accord avec le classement des Espaces Naturels Sensibles en enjeu moyen (réponse RFF : c'est l'enjeu le plus important qui prévaut, de fait les ENS pourront profiter d'autres protections de niveau supérieur)
 - La grille présentée en séance sera soumise à l'avis de la prochaine Commission Consultative.

Informations complémentaires :

La DREAL Midi-Pyrénées indique que le passage du franchissement de la Garonne constitue l'enjeu principal, et souhaite qu'il n'y ait pas de réduction du fuseau pour les inventaires écologique et géotechnique à cet endroit.

La Fédération Départementale de la pêche du Tarn-et-Garonne souhaite que soient pris en compte les sites « Ateliers pêche nature » à vocation pédagogique, et apporte son soutien dans la définition des zones de frayère à enjeux dans la mesure où les secteurs concernés par le décret Frayère seront définis ultérieurement.

La DDEA 82 indique qu'aucun projet photovoltaïque n'a été à ce jour accordé sur le département du Tarn-et-Garonne (réponse RFF : les projets pris en compte sont ceux communiqués par les communes et conseils généraux, et qui ont fait l'objet d'un dossier. Ces données seront vérifiées).

France Nature Environnement demande à ce que soient vérifiées les interactions entre les différents projets, afin d'obtenir une cohérence dans la définition des corridors (risques d'encercllement et d'impasse).

L'association des Architectes des Bâtiments de France souhaite introduire des critères de "beauté" et « d'intérêt global » pour les zones d'habitats et villages, et considérer les « verrues urbaines » comme des opportunités.